

**Déclaration de la République du Mali suite à la déclaration de l’Afrique du Sud au
nom du Groupe africain**

Cinquième Conférence d’examen des Etats parties à la Convention sur l’interdiction des mines antipersonnel à **Siem Reap-Angkor** au **Cambodge**.

Monsieur le Président,

Je vous réitère les félicitations de la délégation du Mali pour la manière remarquable avec laquelle vous conduisez nos travaux.

Monsieur le Président,

Nous avons suivi avec intérêt la déclaration faite par l’Afrique du Sud au nom du Groupe africain portant sur le point 8 de l’ordre du jour à savoir « l’examen de la mise en œuvre de la Convention ».

En effet, nous tenons à souligner que l’Organisation des Nations Unies (ONU) dans son rapport a fait mention que 51 Etats parties sur 54 Etats ont ratifié la Convention sur l’interdiction des mines antipersonnel en Afrique et seuls 3 Etats ne l’ont pas encore fait.

Par conséquent, la délégation malienne demande à ce que ce constat soit consigné dans le procès verbal de la 5^{ème} Conférence d’examen sur l’interdiction des mines antipersonnel.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Siem Reap, le 27 novembre 2024.